

Depuis que les femmes travaillent...

**Conférence d'ouverture à la rencontre du
trentième anniversaire
de l'Intersyndicale des femmes**

Québec, 13 juin 2007

Micheline Dumont

Depuis que les femmes travaillent

Combien de fois n'avons-nous pas entendu cette expression : «Depuis que les femmes travaillent...», laissant entendre que le phénomène est récent dans l'histoire. Deux générations de féministes ont toutefois réussi à modifier quelque peu cette affirmation. Car maintenant, les gens se hâtent d'ajouter à l'expression «Depuis que les femmes travaillent... à l'extérieur...», puisque le travail des femmes dans la famille, si longtemps invisible, est maintenant devenu un peu plus visible.

Nos impressions nous trompent. Avec une collègue généalogiste et féministe, Francine Serdong, j'ai pu reconstituer ma généalogie utérine, toute cette série de femmes qui se sont succédées à travers les générations, depuis l'arrivée de Jeanne Merrin à Montréal, en 1653 jusqu'à la naissance de ma petite fille en 1993. Sur une lignée de 12 femmes, (Je ne compte pas ma petite fille) **une seule** a été une «femme à la maison» : ma mère, (ce qui bien sûr ne l'a pas dispensée de besogner assidûment puisqu'elle a élevé six filles!). Toutes les autres ont été au travail, soit dans une entreprise artisanale ou commerciale, soit dans une entreprise agricole, tout en étant responsable de leur famille. Il faut même se demander pourquoi on continue d'avoir cette impression si tenace qu'auparavant, les femmes ne travaillaient pas.

Pour tenter d'y voir clair, retraçons à large traits l'évolution du travail des femmes dans l'histoire, ce qui nous permettra de mieux comprendre les mensonges et les discours du passé, qui expliquent les injustices que les femmes vivent encore sur le

marché du travail, même au début du XXI^e siècle, et qui justifient que les féministes soient toujours à l'œuvre dans le chantier du travail salarié.

Je verrai avec vous quatre points :

1. Une brève histoire du travail féminin
2. Les lois de la révolution industrielle
3. L'ancienneté de la lutte féministe pour améliorer les conditions de travail des femmes et parallèlement l'ambiguïté du syndicalisme face au travail des femmes.
4. La nécessité de la vigilance au début du XXI^e siècle

1. Une brève histoire du travail des femmes.

A. Dans la société traditionnelle

Dans cette société, la très grande majorité de la population vit de l'agriculture. Les femmes sont indispensables pour la vie de la ferme. La liste de leurs tâches est interminable : semer, sarcler, arroser le potager; nourrir les poules et ramasser les œufs; cueillir les petits fruits; traire les vaches, fabriquer le beurre et le fromage; battre le lin; filer le lin et la laine; tisser; piquer les courtepointes; préparer les marinades et les confitures; saler la viande; coudre, repriser, tricoter; cuire le pain; préparer les repas, laver la vaisselle; entretenir le feu; fabriquer le savon et les chandelles; nettoyer les lampes, faire la lessive.

À partir du XIXe siècle, dans les milieux de l'agroforesterie du Québec, les femmes s'occupent SEULES de la maisonnée et de la ferme pendant que le mari est aux chantiers. De tout temps, les épouses d'artisans partagent le travail de leur mari : pas de boulanger sans boulangère, pas de marchand sans marchande. Les femmes surveillent le travail des apprentis et servent habituellement la clientèle.

Dans les villes de la Nouvelle-France, les femmes sont essentielles à l'organisation de la vie quotidienne. Un ouvrage récent d'André Lachance sur la vie urbaine en Nouvelle France nous signale la liste de métiers qu'elles pratiquent : domestiques, blanchisseuses, couturières, fileuses, vendeuses de marché public, marchandes, cabaretières, aubergistes, guérisseuses, nourrices. Dans les classes supérieures, très souvent les femmes s'occupent des affaires de la famille. Le droit le leur permet et les circonstances coloniales l'autorisent. Elles sont également responsables de l'encadrement financier des œuvres de charité. Les congrégations religieuses sont

remplies de femmes qui travaillent : elles enseignent, soignent les malades, s'occupent des pauvres et des vieillards, brodent des vêtements liturgiques, fabriquent des cierges et des hosties, cultivent des fermes, reprisent les vêtements des militaires. À cette époque, presque tout le monde travaille dans le cadre de la famille ou d'une institution.

En réalité, le travail, **le labeur** est une condition de l'existence. Les jeunes gens des deux sexes recherchent avant tout comme parti de mariage : un bon travaillant, une femme travaillante! Seule, une toute petite minorité de gens «ne travaillent pas». En fait, on doit reconnaître que l'expression «depuis que les femmes travaillent... » est un mensonge né de la révolution industrielle. Voyons plutôt.



B. Pendant la révolution industrielle

La révolution industrielle commence à Montréal au milieu du XIXe siècle. Elle se répand dans plusieurs villes et, à partir de 1890, le paysage du travail est définitivement transformé. Au recensement de 1911, le Québec est déjà à majorité urbaine. La révolution industrielle a eu pour conséquence de déplacer les lieux du travail : manufactures, fabriques, usines, magasins, bureaux. Pour travailler dans ces nouveaux lieux, hommes et femmes doivent se déplacer «à l'extérieur». Certes, l'agriculture est encore importante, mais elle mobilise de moins en moins de gens. Or, les femmes se retrouvent dans le travail industriel dès le début de la révolution industrielle. Ce sont surtout des célibataires évidemment. Mais on y trouve aussi des femmes mariées puisque les Sœurs grises mettent sur pied des salles d'asile dans les quartiers ouvriers montréalais, entre 1859 et 1900, pour héberger les enfants des femmes qui travaillent. À Montréal, plus de 2000 enfants sont accueillis quotidiennement dans ces institutions. Pour joindre les deux bouts, plusieurs femmes travaillent à faire des ménages, des lavages, louent des chambres; elles acceptent du travail de couture en sous-traitance des manufactures : c'est le «sweating- system». Je vous fais grâce des nombreux tableaux statistiques dont je pourrais vous inonder. Les ouvrières sont indispensables dans plusieurs secteurs : l'alimentation, le textile et la confection, le tabac. Dans la vraie vie, la distinction entre le «travail» et le «foyer» n'a jamais été très importante dans les faits : **ce sont les théoriciens de l'économie qui l'ont proclamée.**

Cette époque est aussi la période du salaire familial. Les enfants au travail remettent leurs salaires à leurs parents. . Le salaire de l'épouse appartient, **selon la loi**, à

son mari. Dans les fermes et les petites entreprises familiales, les enfants, les épouses travaillent sans aucun salaire

Le recours au travail salarié féminin augmente considérablement durant la première guerre mondiale. On considère que cette situation a rendu acceptable le travail salarié des femmes célibataires. Or, cette période correspond également au début de l'expansion du secteur tertiaire. Le nombre d'emplois féminins commence à croître : secrétaires, téléphonistes, institutrices, infirmières.

On observe dans l'univers du travail salarié plusieurs phénomènes qui sont en réalité plusieurs manifestations d'une profonde discrimination, héritée, entre autres, du phénomène millénaire de la division sexuelle du travail et également des idéologies de la révolution industrielle.

A. Discrimination **occupationnelle** d'abord, qui attribue des emplois différents aux hommes et aux femmes, selon le modèle millénaire des rôles sociaux de sexe. Quelques uns semblent «naturels» : les hommes sont bûcherons, les femmes sont couturières. Mais de plus en plus, ils sont **construits**. Les exemples sont légions; en voici un. Dans les cuisines d'institutions, jusqu'au milieu des années 1970, on distingue entre les «légumiers» et les «légumières». Le légumier s'occupe des navets, des choux, des pommes de terre et des carottes. La légumière s'occupe des haricots, des champignons, de petits pois et du maïs. C'est la grosseur du légume qui détermine les deux catégories d'emplois et comme de raison, le «légumier» reçoit un salaire supérieur à celui de la «légumière».

B. **Discrimination salariale** ensuite : hommes et femmes ne gagnent jamais les mêmes salaires, et ce, même pour une occupation identique. L'exemple des institutrices

est éloquent. Jusqu'en 1964, instituteurs et institutrices ont gagné des salaires différents selon leur lieu de travail, leur sexe et leur état civil, pour une expérience et une qualification identiques. Cette discrimination est inscrite dans la «loi des salaires» qui est invoquée de manière explicite dans les documents officiels.

C. Discrimination syndicale : dans plusieurs syndicats, on s'oppose longtemps à la présence des femmes parmi les membres. L'idéologie syndicale s'oppose même au travail féminin et ne l'accepte que timidement, du bout des lèvres, à partir des années 1960. Une étude réalisée à la **fin** des années 1960 auprès de centaines de syndiqués illustre la profondeur de ce préjugé contre le travail salarié de «leur» épouse. Renée Geofroy et Paule Sainte-Marie terminaient leur enquête par le constat suivant :

- Une idéologie traditionnelle persistante sur le rôle de la femme;
- Une différence entre la mentalité individuelle des syndiqués et leur attitude collective; (En théorie, ils sont favorables au travail féminin; dans la pratique, ils s'opposent à ce que LEUR femme travaille)
- Une conception nouvelle, plus égalitaire de la participation des femmes au monde du travail;
- Un paradoxe entre la réalité des tâches féminines mais l'inutilité du syndicalisme féminin;
- Une prise de conscience accrue des problèmes posés par le travail des femmes mais un manque de perspectives dans les solutions à apporter.

D. Une discrimination sociale est assurée par toute une série de pratiques : le congédiement des femmes à leur mariage; par contraste, l'augmentation de salaire souvent offerte à l'employé qui se marie. Le système d'éducation qui ne permet pas aux étudiantes de fréquenter certaines institutions et les exclut ipso facto des métiers disponibles au sortir de ces institutions. Absence de soutien aux mères qui travaillent: pas de congé de maternité, de garderies.

E. Sans oublier la discrimination légale : la loi impose une interdiction formelle de pratiquer certaines professions et occupations : le droit, la pharmacie,

l'administration. Les interdictions sont levées très lentement. Le Code civil du Québec proclame par l'article 181 : «Une femme n'a pas le droit d'exercer une profession différente de celle de son mari». Cet article a été aboli en 1964!

Pour justifier ces discriminations multiples, on trouve les idéologies rattachées à la révolution industrielle.

2. Les lois de la révolution industrielle

La révolution industrielle a modifié le monde du travail. On oublie que le concept même de salaire, somme d'argent payée par l'employeur, est récent. (Le mot est ancien mais signifiait autre chose : ration de sel remise au soldat à titre d'émoluments.) Il est lié lui aussi à la révolution industrielle qui a transporté hors de la famille les unités de production. Avant la révolution industrielle, l'artisan, le commerçant, le paysan reçoit de l'argent en échange de ses activités économiques : produit ou service. Pour les autres personnes qui reçoivent de l'argent, on parle de solde (pour les soldats); de gages (pour les domestiques); d'honoraires (pour les professionnels); d'émoluments, traitements, appointements (pour les commis de l'état, les hauts-fonctionnaires); de cachets (pour les artistes). Le dictionnaire Robert précise même que ces mots s'opposent à salaire car ceux qui les reçoivent ne font pas partie de la classe ouvrière. Le concept de «salaire», dans son sens actuel, ne date que du milieu du XIXe siècle et on le doit à Marx, dans son analyse du capitalisme. Avec la révolution industrielle, devenir salarié est une déchéance. En plein XXe siècle, en 1922, dans les milieux radicaux français, on met encore au programme du parti:« Abolition du salariat, survivance de l'esclavage». On ne se rend pas compte aujourd'hui, de la révolution qui s'est produite lentement, depuis le XIXe siècle et qui a engendré la société du salariat dans laquelle nous vivons. On parle

aujourd'hui du «salaire» des premiers ministres et des présidents de banque. Nos ancêtres n'y comprendraient rien!

Comme l'ouvrier ne vend que sa force de travail, il faut trouver quelque chose pour l'attacher à son employeur. En effet, son travail enrichit l'employeur et non pas lui-même. Le commerçant, l'artisan, le cultivateur travaillent : leur prospérité, leur sécurité dépendent de leur travail, de leur régularité au travail. On a donc imaginé qu'en donnant à l'ouvrier masculin un salaire théoriquement capable de faire vivre sa famille, il serait attaché à son travail. Son salaire sera considéré comme «familial». Par voie de conséquence, la femme qui «travaille» aura un salaire moindre, parce qu'il sera considéré comme un «salaire d'appoint». Le signe qu'un ouvrier a surmonté la misère, c'est qu'il gagne un salaire qui permet à sa femme DE NE PAS TRAVAILLER, c'est à dire de ne pas toucher un salaire. Le travail qu'elle accomplit dans la maison est considéré comme improductif, ne générant pas de revenus : c'est du non-travail. (En réalité, comme l'a bien expliqué Christine Delphy, c'est du travail gratuit). La conséquence de cette pratique est la théorie des deux sphères : pour les hommes la sphère publique, pour les femmes la sphère privée.

Évidemment, dans la réalité, rien ne se passe jamais comme dans la théorie. Le «salaire familial» est insuffisant pour la majorité des familles. Le «salaire d'appoint» est indispensable pour la survie matérielle d'un très grand nombre de familles ouvrières. Surtout, suprême injustice : le célibataire masculin reçoit un salaire familial. Une femme, même soutien de famille, (et elles sont très nombreuses) ne reçoit toujours qu'un salaire d'appoint. «Se basant sur le principe qu'ils déclarent immuable **que la femme doit dépendre économiquement de l'homme**, ils prétendent que l'égalité des salaires serait

une véritable iniquité», écrit une féministe française en 1926. Évidemment, cette dynamique a plusieurs conséquences : la fierté de l'ouvrier est de faire vivre sa famille. Il s'oppose au travail rémunéré de «sa» femme. Le père s'oppose au travail de ses filles. Le travail féminin est perçu comme honteux, comme une tare sociale à l'instar de la délinquance, de l'alcoolisme, de la tuberculose, des logements insalubres. Les ouvriers s'opposent à ce que les femmes soient admises dans leurs usines : elles font baisser les salaires. Les autorités politiques et religieuses s'insurgent contre le travail des femmes : leur moralité est menacée. Cette théorie des salaires fait l'affaire des patrons qui embauchent les femmes par milliers : quels profits le «salaire d'appoint» permet de réaliser pour la grande et la petite industrie!

Quant aux femmes de la classe moyenne qui apparaît à ce moment-là de l'histoire, la seule classe sociale où les femmes «ne travaillent pas», le plus souvent elles ont des domestiques. Les domestiques constituent l'emploi féminin le plus répandu pour les femmes au XIXe siècle. Leurs conditions de travail sont difficiles : longues heures, maigre salaire, parfois directement remis au père. Par contraste, il n'y a pratiquement plus de domestiques masculins, pourtant si nombreux aux siècles précédents. Ils ont été happés par les emplois créés par la révolution industrielle.

Au XIXe siècle, en Angleterre et en France, on déplore la grande pauvreté des femmes ouvrières. On écrit des traités d'économie sur la question. On sait que la cause de la pauvreté des femmes est «la théorie des salaires» des traités d'économie. Mais les profits qu'elle autorise empêchent qu'on la modifie. Comme l'a très bien montré l'historienne Joan Scott, «La légende de la séparation entre foyer et travail, au lieu de refléter un processus de développement historique, fut un facteur de ce développement».

On s'est mis à s'interroger s'il était «moral» qu'une femme puisse gagner de l'argent; si la féminité pouvait se concilier avec la productivité; si la maternité était compatible avec le salariat». Jules Simon déclarait en 1860 «Une femme qui se met à travailler n'est plus une femme!» Pourtant, depuis des siècles, les femmes gagnaient de l'argent, cumulaient maternité et travail. La rhétorique du capitalisme industriel a utilisé la division soi disant naturelle entre les sexes. «En proposant deux «lois» différentes concernant les salaires, deux systèmes d'évaluation du travail, les économistes établirent une division sexuelle de la main d'œuvre, division réputée fonctionnelle. Bien plus, en invoquant deux séries de «lois naturelles», les lois du marché et les lois biologiques, pour expliquer la différence entre la situation des hommes et celle des femmes, ils légitimèrent les pratiques en cours». C'est donc un ensemble de théories et de discours qui sont responsables de tous les phénomènes de discrimination contre les femmes au travail. **Ces théories sont à la base de tous les problèmes qui frappent le travail salarié des femmes.**

En fait, ce que certaines femmes ont gagné avec la révolution industrielle, c'est le DROIT de ne pas travailler, au sens nouveau que prend le mot travail à cette époque. Dans notre société, cette transformation est récente: elle date de la fin du XIXe siècle, voire du début du XXe siècle. Et comme depuis 1970, les femmes se retrouvent en masse sur le marché du travail, on peut dire que cette période a duré **à peine un siècle** et qu'au surplus, elle n'a touché **qu'une petite partie** de la population. Et pourtant, dans l'imaginaire collectif, c'est toujours le modèle immémorial et millénaire.

Ces idées sont encore implantées profondément dans les esprits et les institutions. On peut en donner un exemple. À Sherbrooke, à la fin des années 1970, un groupe de personnes discutaient de l'implantation d'une garderie. Une femme met en garde ses

collègues qui souhaitent engager un éducateur pour fournir une figure masculine aux enfants. «Il faudra le payer davantage »estime-t-elle.

Quant au travail domestique, les femmes continuent d'en parler comme leur appartenant. Elles disent : je dois faire «mon» lavage, «ma» vaisselle, «mon» marché. Quand les pères s'occupent de leurs enfants, ils «gardent». Dans les tableaux statistiques, les femmes qui restent à la maison sont comptabilisées parmi la population «inactive». Dans le calcul du PNB, du PIB, on ne tient **jamais** compte du travail gratuit que les femmes accomplissent à la maison.

3. L'ancienneté de la lutte féministe au Québec et les réticences des syndicats

On trouve aujourd'hui au Québec, de nombreux organismes qui travaillent à faciliter la présence des femmes sur le marché du travail. Le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au marché du travail (CIAFT), créé en 1982, a rassemblé les multiples centres spécialisés dans l'emploi des femmes qui ont été mis sur pieds à partir de la fin des années 1970. Il n'est pas apparu par génération spontanée. Il a été précédé par une longue histoire de revendications formulées par les féministes. Il a été précédé également par les hésitations des syndicats à considérer sérieusement le travail des femmes. Pour moi, il est important que les femmes en général et les féministes en particulier, surtout celles qui travaillent dans les syndicats en général et dans les comités de condition féminine en particulier, **sachent que leur lutte est ancienne**. Je vais me contenter de donner quelques exemples, car décrire cette lutte au complet serait trop long.

Premier exemple

Au début du siècle, les femmes au travail n'ont guère, pour les soutenir, que des associations de type secours mutuels : Association des employées de manufactures; Association des employées de magasins; Associations des employées de bureaux; Associations d'institutrices. Toutes ces associations ont été mises en place par Marie Gérin-Lajoie au sein de la Fédération nationale Saint Jean-Baptiste en 1907, la première organisation féministe québécoise. À cette époque, le syndicalisme vient à peine de s'organiser dans la légalité. Il faut rappeler que le syndicalisme n'est plus illégal depuis 1872 seulement au Canada! Les premières lois ouvrières datent de 1995 seulement. Dans plusieurs milieux, au début du XXe siècle, ils sont toujours considérés comme des associations diaboliques!

Les féministes formulent et obtiennent quelques revendications : par exemple des sièges pour les vendeuses de magasin; le droit pour les femmes d'être sténographes; la modification du régime de retraite des institutrices. Aujourd'hui, ces groupes nous semblent passablement timides, et pourtant, ces associations ont été indispensables à une première prise de conscience de classe, de la même manière qu'elles ont offert du soutien matériel ainsi que des cours de perfectionnement à leurs membres.

Deuxième exemple :

Au moment de la première guerre mondiale, on a recours massivement au travail des femmes, et souvent dans des emplois masculins. La guerre est toujours un prétexte valable pour enfreindre les coutumes!

En 1917, la journaliste Éva Circé-Côté écrit dans *Le monde ouvrier* :

«La question féministe est devenue une question économique. La femme aujourd'hui ne réclame plus le droit au travail et l'on prévoit qu'avant peu elle demandera à grands cris le droit au repos. Ce qu'elle doit exiger, c'est à travail égal, salaire égal. Une chose certaine, c'est que si l'on emploie plus de femmes partout, on ne les paie pas mieux qu'autrefois et toujours moins que les hommes. La cuisinière a un traitement inférieur au cuisinier, la femme de peine à l'homme de charge. Pourquoi ces rétributions inégales si les uns et les autres rendent les mêmes services ?

De telles injustices ne sauraient laisser indifférents ceux qui s'intéressent au relèvement économique de la femme. C'est juste qu'une disproportion dans l'ouvrage se traduise par une disproportion de salaire. Mais lorsque le travail de la femme est aussi prolongé, aussi pénible, aussi productif que celui de l'homme, pourquoi ne seraient-ils pas aussi bien rémunérés l'un que l'autre ?

La raison et l'égalité font un devoir au patron d'égaliser les salaires des deux sexes. Parce que payer la femme moins cher que l'homme, c'est violer les lois les plus élémentaires de l'humanité, c'est subordonner sans raison le sexe faible au sexe fort. Remplacer à l'atelier l'ouvrier par l'ouvrière, parce que celle-ci est payée moins cher, c'est l'homme en définitive qui se trouve à en souffrir, puisque les positions se feront plus rares pour lui, c'est aviver la concurrence entre la main-d'œuvre féminine et la main-d'œuvre masculine, c'est désunir deux forces faites pour s'aider, pour s'entendre. »

Ce texte date de 1917. Quand on pense que le principe «à travail égal, salaire égal» paraissait encore révolutionnaire dans les syndicats en 1960!

Troisième exemple

Le code civil de la province de Québec établit que le mari est le chef de la communauté conjugale. Selon ce code, le salaire d'une épouse appartient à son mari, et le mari a le droit de le réclamer. Marie Gérin-Lajoie, fondatrice de la Fédération nationale Saint-jean Baptiste réclame l'abolition de cet article depuis 1910. Elle se présente devant la Commission Dorion, en 1929, pour réclamer que le salaire des femmes lui appartienne en droit :

«Enfin la loi du Salaire de la femme mariée, passée en France en 1907, tout en laissant tomber dans la communauté le fruit du travail de la femme qui gagne sa vie, réserve cependant à celle-ci l'administration de ce pécule et lui permet d'acquérir des valeurs et de les négocier sans l'autorisation maritale. Il est nécessaire en effet d'assurer à la femme qui travaille au dehors une certaine indépendance si on ne veut pas paralyser son initiative ; ce besoin d'indépendance ne s'est-il pas toujours fait sentir chez la femme qui se livre au commerce par exemple et la femme marchande n'est-elle pas libre dans tous les actes qui ont trait à sa carrière. Notons que la femme mariée qui travaille le fait, le plus souvent, pour compléter un budget et parer à l'insuffisance du revenu du mari.

Dans la classe pauvre, en face d'un mari malade, ivrogne ou qui se livre à la débauche, elle est souvent celle qui sauve la famille et apporte du pain à la maison. Les œuvres de charité nous offrent ce spectacle de femmes frêles et mères de famille qui sont cependant le soutien de leurs enfants qu'elles

déposent aux garderies le matin et reprennent le soir après une journée de travail intense.

Or, dans la province de Québec, la femme qui travaille au dehors reste sous la loi commune. Si elle est en communauté, comme d'ordinaire c'est le cas dans les classes pauvres, le mari a le droit de s'emparer du salaire de sa femme, de le lui enlever par la force comme chef de la communauté et d'aller jusqu'à la banque chercher ses économies. Quelques-unes de ces pauvres femmes sont acculées au désespoir et en sont réduites à vivre en marge de la loi (...).»

Au moment du Rapport de la Commission Dorion, c'est une des rares revendications des féministes qui a été entendues. **Ce n'est donc que depuis 1931 que les Québécoises ont le droit de conserver leurs salaires!**

Quatrième exemple

Une loi du salaire raisonnable a été votée à la fin des années vingt pour assurer aux femmes un minimum décent. Mais cette loi n'est jamais respectée de sorte qu'une Commission est établie pour la faire respecter. Idola Saint-Jean déplore qu'aucune femme ne siège sur ce comité et elle intervient en 1935 pour souligner le laxisme de ce comité dans *La Sphère féminine*:

Le 19 avril 1932, le Lieutenant-Gouverneur approuvait l'arrêté en conseil suivant, concernant l'article 4 de la loi du salaire minimum des femmes de la province de Québec : à compter du premier mai 1933, les patrons visés par les ordonnances de la Loi des salaires minimum des femmes de la province de

Québec soient contraints à tenir des registres où sont consignés les noms, âges et lieux de résidence des filles ou femmes qu'ils emploient, la durée de travail de chaque jour de ces filles ou femmes ainsi que le salaire qu'elles ont reçu pour ce travail, qu'elles soient engagées à la journée, à l'heure, à la pièce ou suivant tout autre mode.

Nous applaudissons à cette réforme. Plusieurs cas d'injustice à l'égard des ouvrières des différentes industries furent rapportés à la Commission du salaire minimum, commission composée d'hommes exclusivement. Cette situation deviendrait ridicule s'il n'était pas si pénible de penser que la femme est exclue d'un corps qui s'occupe de ses problèmes personnels et lui refuse le droit d'émettre une opinion en ce qui a trait à ses intérêts propres. Après cela, on ose accuser la femme de prendre la place de l'homme. »

Sixième exemple

Parmi les femmes sous payées se trouvent les institutrices. Thérèse Casgrain tente en vain d'exiger que la loi du salaire minimum s'applique aux institutrices. Durant les années 1930, les institutrices gagnaient MOINS que les ouvrières dans les usines de vêtements. Laure Gaudreault lance le premier mouvement syndical des institutrices en 1937. Elle propose une analyse politique de la situation dans *Le progrès du Saguenay* :

« Ces messieurs du gouvernement ont sans doute les meilleures intentions du monde, encore que les bonnes intentions ne constituent pas toujours ce qu'il y a de meilleur en ce monde, puisque, disent les moralistes, l'enfer est pavé d'icelles : ils ont donc les meilleures intentions du monde. Ils veulent, en ménageant le

budget des municipalités rurales, ménager la susceptibilité des électeurs. Quant à l'institutrice, qui n'a point droit de suffrage on n'en a cure. Elles restent donc, les pauvres petites institutrices rurales, les éternelles sacrifiées. C'est beau et noble et bon de se sacrifier, mais j'estime que l'institutrice rurale subit trop passivement son sort.»

Elle obtiendra en 1940, le recours à l'arbitrage qui assure aux institutrices un salaire un peu plus décent, mais **toujours inférieur** à celui des instituteurs. En 1946, la Fédération des institutrices est fusionnée avec les autres syndicats d'instituteurs et les institutrices rurales; elles voient alors leurs revendications assujetties à celles de leurs collègues. En 1959, après de nombreuses hausses salariales, Laure Gaudreault déplore encore : «Il est inadmissible, pour ce qui est des échelles de traitement réclamées par nos organismes actuels, **que le maximum des institutrice n'égal pas le minimum des instituteurs**». Dans les faits, instituteurs et institutrices n'auront les mêmes échelles salariales qu'en 1964.

On pourrait continuer longtemps. Ce qu'il importe de retenir, c'est que les féministes ont revendiqué leurs droits concernant le travail durant chaque décennie du XXe siècle. C'est la priorité majeure des regroupements féministes dès le début du siècle, puisque, comme vous en êtes toutes convaincues, l'autonomie des femmes commence par l'autonomie économique.

On pourrait résumer leurs revendications progressives de la manière suivante :

- le droit d'avoir un salaire décent;

- le droit d'avoir de meilleures conditions de travail et de négocier des mesures protectrices pour les ouvrières;
- le droit pour les femmes mariées de conserver leurs salaires;
- à travail égal salaire égal;
- le droit à tous les programmes de formation professionnelle;
- convaincre les centrales syndicales que le travail des femmes doit figurer dans leurs priorités;
- les droits sociaux liés au travail des femmes : congés de maternité et garderies;
- les droits des femmes collaboratrices dans l'entreprise familiale de bénéficier des avantages sociaux consentis aux travailleuses. Ce dossier a été porté en 1976, par l'AFÉAS;
- les droits des employées non syndiquées, par un organisme «Au bas de l'échelle»;
- l'accès des femmes aux métiers non traditionnels (Action Travail des femmes, Travail non Traditionnel, Femmes regroupée pour les options non traditionnelles);
- dénonciation du harcèlement sexuel au travail;
- équité salariale.

Pendant ce temps que faisaient les syndicats? Durant de longues décennies, ils se sont opposés à la présence des femmes dans «leurs» syndicats. L'idéologie des syndicats estimait que le travail des femmes était anti- naturel, anti- chrétien, moralement dangereux et anti-familial.

Ce sont des hommes (prêtres, organisateurs syndicaux) qui «organisaient» les ouvrières qui travaillaient dans des secteurs exclusivement féminins, comme les allumettières de Hull en 1920 ou les employées de la confection durant les années 1930. Des femmes comme Léa Roback, Yvette Charpentier. Madeleine Parent, ont contribué à mobiliser les ouvrières, mais elles n'ont pas voix au chapitre dans les exécutifs syndicaux

Nous avons deux exceptions : Laure Gaudreault à la CIC (future CEQ/CSQ) et Huguette Plamondon au CTC. Mais il faut lire l'ouvrage d'Hélène Massé sur ce qui est arrivé aux institutrices rurales après la fusion des syndicats d'enseignants : elles ont été refoulées à la marge au niveau de la représentation, de la direction et des orientations. Laure Gaudreault avait pourtant été la première à organiser un syndicat d'enseignants. En 1949, au moment de la grève des enseignants de Montréal, les institutrices ont appuyé massivement une grève dont l'objectif principal était de relever les conditions salariales des ... instituteurs. Certes, Laure Gaudreault était vice-présidente, mais il a fallu le nouveau Code du travail en 1964 pour régulariser les salaires des institutrices.

Quant à Huguette Plamondon, vice présidente durant 32 ans d'une grande centrale canadienne, la CTC, elle a certes endossé des politiques «de gauche», (assez pour passer pour communiste!), mais elle ne défendait pas les droits des ouvrières. Pour

être bien sûre de montrer qu'elle était une syndicaliste **comme un homme**, elle fumait le cigare.

Au début des années 1950, on a mis en place à l'intérieur de la CTCC (ancêtre de la CSN) un comité féminin. La responsable, Jeanne Duval a accédé au poste de vice-présidente de la centrale. C'est grâce à ce comité et à sa responsable qu'on va modifier très lentement les idées concernant le travail des femmes et qu'on va moduler des revendications spécifiquement pour les travailleuses. Entre autres, une étude va se pencher en 1966 sur le travail de nuit des femmes. Pourtant, au milieu des années 1960, ce comité va se saborder : *«Tout comité strictement féminin ne travaillerait au bout du compte qu'à mieux convaincre la travailleuse qu'elle est «à part» dans le mouvement syndical, et en faisant de ses problèmes, «une affaire de femmes», empêcherait l'ensemble de travailleurs , de les absorber, de les étudier avec elle et d'y trouver des solutions».*

Jusqu'au milieu des années 1960, le nombre de femmes dans les diverses instances syndicales est resté très bas. De multiples articles déplorent la faible participation des femmes à la vie syndicale. La renaissance du féminisme organisé, en 1966, va remettre à l'ordre du jour les revendications de garderies, de congés de maternité, d'égalité salariale, comme on a vu. Sans grand succès.

C'est à la faveur de l'émergence du féminisme radical au début des années 1970 qu'on va regarder différemment les données du travail des femmes. Les trois grandes centrales syndicales de l'époque (CSN, CEQ, FTQ) vont constituer progressivement des comités femmes (on ne dit plus comité féminin). Leurs rapports avec les «groupes autonomes de femmes» ont été constants.

La FTQ fait paraître son document «*Travailleuses et syndiquées*» en 1973. Au delà des revendications de base, c'est la discrimination dans l'emploi qui est mise en question. La CSN a publié en 1976, «*La lutte des femmes, combat de tous les travailleurs*». Grosse victoire : les revendications des femmes sont portées par l'ensemble des travailleurs. Mais dans ce document, l'amélioration de la condition des femmes est fortement liée à l'abolition du capitalisme.

À la CEQ, centrale pourtant majoritairement féminine, les débuts furent beaucoup plus difficiles et le soutien financier a tardé. En 1980, la Centrale faisait paraître «*Le droit au travail social*». Dans ce texte, les réflexions débordent le cadre du travail salarié pour aborder la question du travail domestique dont la valeur économique est indiscutable.

Dans les syndicats d'infirmières, des équipes «Réalité féminine» ont été mises en place au début des années 1980. En plus du travail d'organisation et de communication, ces équipes se sont penchées sur la discrimination dans les centres hospitaliers; sur la violence faite aux femmes; sur la santé et sécurité au travail; sur le langage des conventions collectives; sur la pratique médicale, prototype du rapport de pouvoir qui régit les rapports hommes-femmes.

Au Syndicat de la fonction publique du Québec, de 1976 à 1981, les représentantes des femmes ont fait pression en vain pour obtenir un comité de condition féminine. Une pétition de 2000 signatures a même été déclarée irrecevable en congrès par le président qui a mis son poste en jeu pour faire échec aux propositions relatives aux comités, s'appuyant sur le fait que les femmes ne sont pas les seules à connaître des problèmes de discrimination et que la Charte des droits prévoit d'autres sources de

discrimination que le sexe. On a finalement obtenu en 1983 un Comité de la condition féminine, composé de trois femmes et une conseillère, en 1985.

Au Syndicat de professionnelles et de professionnels du gouvernement du Québec, un tel comité de condition féminine a été mis en place dès 1978. Un moment historique pour les femmes de ce syndicat fut le dépôt d'une plainte constituant une cause célèbre devant la Commission des droits de la personne pour discrimination systémique, pour plusieurs corps d'emploi majoritairement féminin: les travailleuses sociales, les diététistes, les bibliothécaires, les traductrices, les agentes d'information, les agentes culturelles. Je me souviens vivement de cette affaire, ayant été appelée comme témoin-experte dans cette cause. Je n'oublierai surtout pas le contre-interrogatoire de Me Atkinson, le 21 janvier 1988. J'en suis ressortie en 6 000 morceaux! Je ne rappellerai pas cette saga qui nous entraînerait beaucoup trop loin. Je pense bien que cette cause était une des toutes premières au Québec, concernant la discrimination systémique. Le règlement financier a été décidé hors cours, mais le Collectif formé pour mener le dossier à bien a maintenu sa poursuite et a réussi à gagner sa cause.

À la CSD, on s'est doté d'un comité de condition féminine au début des années 1980. (Je regrette mon ignorance pour la date précise, mais tout le monde la semaine dernière était au congrès général à Québec, et j'ai oublié l'information que m'a déjà été donnée monsieur Vaudreuil). De grands efforts ont été faits, dans cette centrale, dans le dossier de la conciliation travail-famille.

«L'Intersyndicale des femmes», vous le savez, existe depuis 1977. Je ne vous ferai pas l'injure de vous rappeler la liste de tous les dossiers sur lesquels vous avez travaillé. Petite confidence de non initiée : pour moi, cela reste un mystère que la CSN et

la FTQ n'en soient pas membres. Ainsi, ce sont les féministes qui ont amorcé les revendications pour le travail des femmes au début du XXe siècle. Les syndicats n'ont vraiment emboîté le pas qu'à partir de 1970. Après cette date, le courant a passé régulièrement, entre le mouvement des femmes et les comités de condition féminine des syndicats.

4. La nécessité de la vigilance au début du XXIe siècle

Vous le savez, depuis un quart de siècle, la scène du marché du travail a profondément évolué. Les femmes sont maintenant sur le marché du travail mais la discrimination continue de caractériser cette présence. Quelques chiffres peuvent nous permettre de mesurer et qualifier cette transformation récente et cette discrimination persistante. Le taux d'activité¹ des femmes de 15-64 ans est de 70% : il y a trente ans, il ne dépassait pas 50%. Pour les hommes, ce taux est à 82%. Mais dans la masse des gens qui travaillent, 27% des femmes travaillent à temps partiel et on les retrouve dans toutes les classes d'âge. Pour les hommes, ce taux n'est que de 10%, et ils se retrouvent principalement parmi les jeunes, donc parmi les étudiants. 71% des gens qui ne gagnent que le salaire minimum sont des femmes. Les travailleuses autonomes gagnent 14,000\$ de moins que les travailleurs autonomes. Les femmes gagnent 78% du salaire des hommes quand on considère les personnes qui travaillent à temps plein. Il est vrai qu'en 1971, la proportion était de 59%. Mais si on inclut les gens qui travaillent à temps partiel, les femmes gagnent 69%, du travail des hommes. Les femmes qui sont mères de jeunes enfants sont également sur le marché du travail. Aujourd'hui, il faut DEUX salaires pour faire vivre une famille. Les changements considérables qui viennent de se

produire n'ont donc pas effacé les mécanismes de discrimination hérités de la révolution industrielle : ils transparaissent dans ces chiffres.

Certes, tous les emplois sont maintenant ouverts aux femmes et on nous rabat sans cesse les oreilles du fait que désormais, 66% des étudiants en médecine sont des femmes. Mais la permanence de situations problématiques concernant spécifiquement les femmes doit nourrir notre vigilance. Si la scène du marché du travail a profondément évolué depuis un quart de siècle, les problèmes restent nombreux. Les succès académiques des filles ne se traduisent pas automatiquement en réussite sociale et économique.

▪ **Nous sommes passés de l'égalité salariale à l'équité salariale**

Petit problème : dans le grand public, ces deux questions sont absolument synonymes : plusieurs femmes elles mêmes ne comprennent pas la signification de l'équité qui établit la comparaison entre des emplois différents. Et la loi sur l'équité salariale a beau avoir été votée, les divers organismes tardent beaucoup, comme plusieurs d'entre vous le savez, à la mettre réellement en application. Le gouvernement québécois lui-même a longuement tardé à l'appliquer à sa propre fonction publique. «Cela coûterait des milliards», dit-on parfois, façon indirecte de dire que le travail sous-payé des femmes vaut «des milliards». Cette réticence est le résultat direct de l'ancienne «loi des salaires» apparue durant la révolution industrielle.

▪ **Nous sommes passés de l'égalité des chances à l'égalité des résultats**

Petit problème : pour plusieurs femmes (et hommes), l'égalité des chances est suffisante. On continue de penser que quand on veut... Des éditorialistes frémissent à la pensée que les femmes forment 60% des diplômés des universités. Et bien des femmes

¹ Le **taux d'activité** compte le nombre de femmes qui sont sur le marché du travail par rapport à l'ensemble des femmes de 15 à 64 ans. Le **taux de participation** compte le nombre de femmes par rapport

«arrivées» pensent la même chose. Regardez les filles au collège, à l'université : le monde est à elles.....dit la publicité.

Ah oui? J'en doute fortement. Comme le disait Louise Mailloux dans *Le Devoir* en 2003, «Où sont les hommes? Ils sont à l'ONU, en avion, comme président de toutes ces entreprises, à crier sur le parquet de la bourse, en train d'apporter la démocratie (ha! Ha!) en Irak, en Afghanistan et en Afrique, à vendre des chars et des armes à feu, à organiser la traite des blanches en Europe de l'Est, à se préparer à devenir premier ministre, pape, Hells Angels»¹. J'ajouterais : ils mitonnent les logiciels de jeux violents, ils gagnent des millions dans les équipes de sport professionnel, ils dorment sur des tablettes et dirigent des compagnies de communication qui facturent des rapports de trois pages 150,000\$; ils faussent les états financiers de sociétés basées sur du vent. Les hommes continuent de dominer complètement l'ensemble des institutions économiques et politiques.

▪ **Nous sommes passés de la discrimination effective contre les femmes à l'«action positive».**

Petit problème : l'action positive est perçue comme une forme de discrimination, dirigée celle-là, contre les JEUNES hommes. J'en ai un indice dans le peu de succès des programmes d'accès à l'égalité auprès des jeunes femmes elles-mêmes. Rappelez-vous les interventions des jeunes péquistes au Congrès d'orientation de 2003? Ils demandaient l'abolition des programmes d'action positive. Dans plusieurs milieux, on considère que les programmes d'accès à l'égalité sont une nouvelle forme d'injustice. Dans les milieux de la construction, des mesures sont prévues mais elles ne sont pas appliquées.

à l'ensemble des hommes et des femmes qui sont sur le marché du travail.

¹ *Le Devoir*, 18 octobre 2002, p. A 9.

- **Nous sommes passés du congédiement au mariage au congé parental**

Petit problème : la presque totalité des femmes non syndiquées sont encore congédiées quand elles sont enceintes, et les places non syndiquées sont de plus en plus nombreuses. Au simple niveau du langage, on est passé du partage des tâches, qui visait les hommes et les femmes à «la conciliation travail-famille», qui finalement vise surtout les femmes.

On fait des reportages émus sur les pères qui prennent leur congé parental et des reportages scandalisés sur les mères qui ne prennent pas le leur au complet. «Les employeurs ne vous le diront pas, mais le nouveau congé de paternité, c'est un emmerdement», confie Louise Mercier, une représentante de la FTQ.

- **Nous sommes passés des gardiennes aux garderies à 7\$**

Petit problème : les places en garderie sont encore trop peu nombreuses et leur personnel fait partie d'une catégorie d'emploi tout au BAS de l'échelle salariale. Notre programme de garderies, qui fait l'envie des autres provinces canadiennes, est toutefois sans cesse menacé. Comme l'explique Renée B. Dandurand : «Afin d'alléger le fardeau fiscal des Québécois, faut-il mettre en péril l'accessibilité des services de garde éducatifs et, dans la même foulée, les promesses qu'ils portent pour l'avenir des enfants et pour l'autonomie financière des femmes ? Et si les pouvoirs publics décident tout de même d'effectuer les coupures annoncées, faut-il en faire payer le prix aux parents par une tarification plus élevée des services de garde ? Ou faut-il considérer que les services de garde éducatifs sont une responsabilité collective qui doit être assumée par le système fiscal applicable à tous ? Comme certains journalistes l'ont déjà souligné, une réforme de « comptable » du système de garde peut mettre en péril des acquis sociaux qui ont un impact majeur sur la vie des familles et de la collectivité.»

Même des féministes partent à l'assaut des garderies pour les enfants de moins de 18 mois! (Je pense ici à l'ouvrage signé par Nathalie Collard et le Dr Chicoine en 2006).

- **Nous sommes passés des ghettos d'emploi à l'accès aux métiers non traditionnels**

Petit problème : un grand nombre d'occupations naguère masculines sont en train de DEVENIR des ghettos féminins : pharmacie, optométrie, médecine vétérinaire, parce que cela est démontré, non pas que les filles sont meilleures, mais que les garçons ne les choisissent plus. Quant aux hommes qui demeurent dans ces anciens châteaux-forts, à EUX les grosses responsabilités, à eux les postes décisionnels. Quant aux occupations ENCORE majoritairement masculines, demandez aux militantes du FRONT (Femmes regroupées pour les options non traditionnelles) ce qui est requis pour assurer la présence des femmes dans ces emplois? Quelles vexations doivent endurer les femmes qui pénètrent dans le milieu de la construction? Ce secteur du travail est celui qui est le plus réfractaire à la présence des femmes. Une ouvrière de la construction a été laissée seule sur un toit (on a retiré l'échelle) pendant de longues heures. Il faut du courage pour résister à de telles formes de harcèlement. Une étude vient tout juste d'examiner cette question. Vous DEVEZ lire ce livre.

Quand on fait la somme de tous ces constats, on réalise qu'en dépit des avancées qui viennent de se produire, il y a toujours des MAIS. Car le **genre**, c'est à dire cet ensemble de symboles, de normes, de lois, d'institutions, de processus de socialisation qui continuent d'attribuer des valeurs différentes au masculin et au féminin, le genre donc, impose ses pressions souveraines. Ce «mais» nous signifie que, au fond, rien n'est encore vraiment changé. De nouveaux obstacles se dessinent même à l'horizon.

Force est de constater que les solutions adoptées pour établir l'égalité dans l'univers du travail ont généré des problèmes plus complexes qui posent autant de défis

aux militantes. J'aimerais souligner quelques uns des risques qui attendent les femmes qui travaillent dans les milieux de l'emploi.

Premier risque : être happées par la machine bureaucratique

Je vais commencer par un exemple mondial. Dans la vaste question de l'aide aux pays sous-développés, la question des femmes s'est posée rapidement. En effet, les programmes ne fonctionnaient pas : l'argent n'allait pas à la bonne place. Ainsi, en Afrique, les femmes sont responsables de 85% de l'agriculture de subsistance. Et les programmes étaient destinés, comme de juste, à l'agriculture industrielle. (avec des ratés incroyables qui m'éloigneraient trop de mon sujet). Et sur le modèle des femmes occidentales, les femmes se sont mises à revendiquer. «Pendant que les femmes dénonçaient un développement qui les avait oubliées et revendiquaient leurs droits, des gens ont compris que cet «oubli» avait quelque chose à voir avec les échecs de leurs projets et ont vu dans l'engagement des femmes une certaine façon de mettre en oeuvre de nouvelles stratégies de développement. En effet, qui peut mieux que les femmes assurer la mise en branle de programmes axés sur la nourriture, le logement l'eau potable et les autres services essentiels? Intégrer les femmes donc, pour que la démographie ralentisse, pour que la pauvreté recule, pour que le développement se produise». Deux décennies plus tard, les spécialistes sont satisfaits, ça fonctionne beaucoup mieux, mais les féministes, elles, observent que les femmes maintenant gèrent la pauvreté des sociétés sans influencer aucunement les politiques globales de la mondialisation.

Cette comparaison doit vous faire réfléchir sur la situation dans notre société. Il y a désormais à tous les échelons, des CLE aux CLD aux CRE aux comités aviseurs, aux comités sectoriels, aux tables de concertation, aux centrales syndicales, aux programmes

spéciaux (des projets PILE des années 1970 au Programme de lutte contre la pauvreté en passant par les Article 25, etc. etc.) des femmes qui font fonctionner le système. Le péril est que vous deveniez, selon l'expression de Colette Saint-Hilaire, des fémocrates (comme on dit «bureaucrates».) Il vous faudra beaucoup de courage pour rester lucides et critiques, pour ne pas vous laisser happer par les organigrammes, pour mesurer vos engagements, pour ne pas aller perdre du temps sur des «sièges» bidon et rendre vraiment efficace le regard des femmes sur l'organisation politique et économique.

Certes les femmes sont ainsi vues comme des personnes qui critiquent toujours. «Concertez-vous ou taisez-vous», nous disait un éditorialiste au milieu des années 1980. Les femmes lui avaient répondu : «Nous nous concertons, monsieur l'éditorialiste, pour ne pas nous taire!». Vous ne devez pas vous taire. L'histoire nous apprend que les gouvernements se vantent d'avoir ACCORDÉ des mesures pour les femmes. Ce faisant, ils oublient toujours que ces mesures avaient été réclamées, préparées par les femmes, féministes, ou syndicalistes. Le gouvernement se vante d'avoir ACCORDÉ L'ÉQUITÉ SALARIALE. Mais qui avait fait le travail préparatoire? Poser la question c'est y répondre.

L'histoire nous apprend aussi que quand les femmes ne sont pas IDENTIFIÉES nommément, dans une structure, leurs préoccupations disparaissent.

Deuxième risque : Devenir une PME de la condition féminine

Il y a trente-cinq ans, le nombre de femmes qui travaillaient dans des «groupes de femmes» étaient minime: quelques permanentes à la FFQ, à l'AFEAS, dans les

premiers centres de femmes. Je n'en vois guère davantage. Le Conseil du Statut de la femme venait tout juste d'être mis en place. Aujourd'hui, il y a plus de 800 groupes de femmes au Québec, et ce, dans tous les dossiers : l'emploi, la violence domestique, la santé des femmes, les agressions sexuelles, les maisons de femmes, etc. etc. Il y a des comités-femmes ou des comités de condition féminine dans tous les syndicats. Chaque groupe emploie quelques personnes et souvent, on a mis sur pieds un vaste réseau de bénévoles. Il y a, un étage au dessus, des regroupements provinciaux qui emploient aussi des femmes. Il y a aussi dans chaque centrale syndicale, dans chaque parti politique, dans chaque université, dans chaque collège, dans chaque ministère, dans chaque diocèse, dans chaque association de retraités, dans plusieurs commissions scolaires, dans plusieurs entreprises, des responsables à la condition des femmes.

Je ne sais pas si une évaluation a été faite de toutes ces femmes (comme vous) qui travaillent sur le dossier «FEMMES». Cela mérite réflexion. Je ne dis pas que l'on doit fermer tous les centres de femmes. Ils sont devenus une courroie indispensable de la solidarité sociale et féministe. Mais l'analyse féministe doit rester au cœur des préoccupations. Trop de femmes qui travaillent dans ce réseau ne connaissent pas la BASE, le B A B A de l'analyse féministe. Au moment de préparer, avec Louise Toupin, une anthologie de la pensée féministe au Québec, je suis entrée en contact avec les «permanentes» d'un grand nombre d'associations pour vérifier des dates ou obtenir des documents. Plusieurs des femmes à qui je me suis adressée ne SAVAIENT RIEN. C'était désolant. Je suggère que des séances de formation, d'analyse, des clubs de lecture, des visionnements de vidéos, des discussions aient lieu régulièrement pour les femmes qui travaillent dans ce vaste réseau. Cela ne doit pas être un «emploi comme un autre». Pas

que je pense que le féminisme soit une religion. Mais parce que je pense que le féminisme est une analyse indispensable dans la société actuelle. Comme le dit Louise Mailloux, dans l'article du Devoir que je citais plus haut, le féminisme fait partie de la solution aux problèmes colossaux qui guettent l'humanité.

Conclusion

J'ai le sentiment que depuis que circule l'idée que nous sommes dans une société post-moderne, nous avons faussement l'illusion que la donne est désormais changée, que nous vivons désormais dans un monde différent, que d'ailleurs nous ne savons pas comment nommer. Avez-vous remarqué, nous sommes dans le POST?

- Société Post industrielle
- Post colonialisme depuis 40 ans, avec le gâchis qui en est résulté. (ce qui ne veut pas dire que ce qui existait avant n'était pas un gâchis aussi)
- Post communisme depuis 10 ans, avec le nouveau gâchis qui en est résulté (ce qui ne veut pas dire que ce qui existait avant n'était pas un gâchis aussi)
- Post féminisme (on le proclame depuis trente ans : «ils» ont tellement hâte que ce soit terminé!) Au début du XXIe siècle, il est de bon ton dans certains milieux de dire que le féminisme est dépassé, qu'il est temps de passer à autre chose.
- Post-structuralisme, pour désigner le changement de paradigme des sciences humaines depuis une génération.

On parle de sociétés post-modernes pour désigner les sociétés occidentales d'aujourd'hui marquées par le pluralisme et la diversité croissante, et de culture post-moderne pour

désigner l'attachement de nos contemporains à des valeurs telles que la promotion des droits et libertés individuels, la volonté de choisir soi-même ses critères de vie.

Le mot à la mode est donc «post-moderne», parce que les modèles issus de l'ère moderne, et constituée entre le 16^e et le 19^e siècle, (l'État, la Démocratie, la Nation, la Justice, le Droit, le Progrès,) sont en train de s'effriter ou ne nous présentent que des caricatures. À qui ferons-nous croire que les États-Unis sont démocrates, justes, pacifistes, progressistes, etc. ? A qui ferons-nous croire que la politique n'est pas entre les mains des marchands de canon? À qui ferons-nous croire que les sociétés contemporaines sont mieux informées?

On parle de «post» parce que, en ce moment, on est incapable de NOMMER la période où nous sommes. On se définit par rapport à ce qui était, en pensant, soit que le retour au passé est impossible, soit que nous marchons vers un énorme trou dans la couche d'ozone. On expérimente le sentiment d'être dans une société de transition, à l'heure des techno-sciences, des mass medias, d'internet, des manipulations génétiques, des gaz à effet de serre. Les scientifiques se contredisent à chaque créneau du spectre idéologique. Et nous nous sentons impuissantes à contrer ces mouvements irréversibles. Ces pensées sont dangereuses. Elles contiennent toutes une parcelle de vérité, mais nous sommes en face d'un immense déficit de réflexion. L'idée du déclin est pernicieuse, qu'elle soit à gauche ou à droite.

Depuis des millénaires, la mémoire collective est entre les mains de disciplines qui ont infantilisé les femmes: la philosophie, le droit, la religion, la science, l'histoire. Depuis des millénaires, ce que les femmes ont pensé et fait a sombré dans l'oubli. Depuis l'aube de l'humanité, elles sont les dépositaires de la vie. Depuis l'aube de l'humanité,

les hommes se sont approprié le domaine de la mort. On n'a pas encore vraiment compris cela.

L'histoire apprend aux hommes que le recours à la guerre est normal, bénéfique, régulier, rempli d'effets secondaires positifs : la technologie, la médecine, l'État providence. Pourquoi les sommes qui sont investies pour faire la guerre ne peuvent-elles pas être investies ailleurs? Pourquoi, dans les régions de famine, laisse-t-on passer les armes et pas la nourriture?

Il n'y a pas de solutions faciles aux problèmes qui confrontent l'humanité. mais nous devons avoir le courage de nous opposer aux idées défaitistes. Nous devons affirmer partout : «Depuis cent cinquante ans, nous proposons des idées NOUVELLES pour organiser la vie, des idées basées sur l'autonomie entre les sexes. Et, nuance importante, de tous les mouvements politiques dont le nom se termine en «isme», le féminisme est le SEUL qui n'ait causé aucune mort. Et c'est le seul qui ait produit des changements profonds et primordiaux. Depuis cent cinquante ans, nous tentons de lever les obstacles qui empêchent aux hommes et aux femmes d'être égaux dans leur différence; nous refusons que soient opposés ces deux termes qui ne relèvent pas de la même série conceptuelle. Égalité s'oppose à inégalité et différence s'oppose à identique.

Pour citer une pionnière de l'analyse du travail des femmes dans notre société, Nicole Lacelle : «L'idéologie de l'égalité, en prenant ses désirs pour la réalité, accepte dans les faits, que les femmes aient moins, parce qu'elle refuse de prendre acte, dans les faits, que les femmes ont plus à faire. La lutte des femmes, comme toutes les luttes, ne peut se permettre d'appliquer des principes, fussent-ils les plus louables. (...) Aucun

principe ne peut remplacer l'analyse concrète de situations concrètes où les intérêts concrets des femmes, qui vivent ces situations, sont à l'ordre du jour».

Vous travaillez au cœur même du nœud qui résiste au changement : l'organisation économique. Vous pouvez contribuer à changer les choses. Oui, le féminisme fait partie de la solution.

Micheline Dumont

Bibliographie

- Bernier, Colette et Hélène David, *Le travail à temps partiel*, Institut de recherche appliquée sur le travail, (Bulletin no 12), 1978.
- Blunden, Katherine, *Le travail et la vertu. Femmes au foyer. Une mystification de la révolution industrielle*, Paris, Payot, 1982.
- Breton Albert, *Le mariage, la population et les taux d'activité des femmes*. Ottawa, Conseil économique du Canada, 1983. (Essai où un économiste suggère très scientifiquement et sérieusement de supprimer les congés de maternité et les allocations familiales pour contribuer à l'égalité des femmes dans le marché de l'emploi). Si vous avez le goût de vous enrager!
- David, Hélène, *Femmes et emploi. Le défi de l'égalité*. Montréal Presses de l'Université du Québec, 1986. (comparaisons internationales).
- Dugré, Geneviève, *Les travailleuses de la construction*, Montréal, éditions du remue-ménage, 2006.
- Dufour, Andrée et Micheline Dumont, *Brève histoire des institutrices*, Boréal, 2004.
- Dumas, Marie-Claire et Francine Mayer, (dir), *L'équité salariale, un pouvoir à gagner*. Montréal, éditions du remue-ménage, 1989

- Dumont, Micheline et Louise Toupin, *La pensée féministe au Québec, Une anthologie*. Montréal, éditions du remue-ménage, 2003.
- Gagnon, Mona-Josée, «Les femmes dans le mouvement syndical québécois», dans Marie Lavigne et Yolande Pinard, (dir), *Travailleuses et féministes, Les femmes dans la société québécoise*, Boréal 1983, p, 115-138.
- Gagnon, Mona Josée, «Les comités syndicaux de condition féminine», dans *ibidem*, p. 139-160.
- Geoffroy, Renée et Paule Sainte-Marie, *Le travailleur syndiqué face au travail rémunéré de la femme*, Études de la Commission Bird, Ottawa, 1971. (Enquête de 1968)
- Lacelle, Nicole, *Le Comité féminin de la CSN, 1953-1966, et le travail de nuit des femmes*, Montréal, ICEA, 1981.
- Massé, Hélène, *Le Regroupement syndical des institutrices et des institutrices, une perte de pouvoir pour les femmes. Une étude de cas : La Fédération catholique des institutrices rurales de 1936 à 1953*, Québec, Les Cahiers de recherche du GREMF, no 49, Université Laval, 1992.
- Paré, Hélène, *Les Comités de la condition féminine dans les syndicats au Québec*, Secrétariat d'État, 1983.
- Scott, Joan, *Gender and the Politics of history*, Columbia University Press, 1988.
- Tremblay, Diane Gabrielle, (dir) *Travail et société. Une introduction à la sociologie du travail*. Sainte-Foy, Éditions Agence d'Arc, 1992. (voir la section sur «Division sexuelle du travail», p. 345-452).